

SIVOM du PAYS de VENCE

Séance du 13 novembre 2025 Procès-verbal

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de novembre à 17h00, le Comité Syndical du SIVOM Pays de Vence, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Régis LEBIGRE, Maire de Vence.

Etaient présents :

Titulaires : M. Régis LEBIGRE, Président, M. Frédéric POMA, 2^{ème} Vice-Président, M. Jean-Pierre CAMILLA, 3^{ème} Vice-Président, Mme Caroline FERRARA, Mme Marie-Pierre DAVID, Mme Anne GIUJUZZA, Mme Laurence HARTMANN, M. Didier TEALDI.

Suppléants : Mme Sylvie FABRE, M. Alain DERENNE, M. Romain NIRASCOU (entre au point 3).

Excusés :

Titulaires : Mme Julie CHARLES, 1^{ère} Vice-Présidente, M. Jean-Luc DALCHER, M. Bruno LAMY, Mme Céline LEGAL ROUGER, Mme Pascale GUIT-NICOL, Mme Sophie DI MARTINO.

Secrétaire de séance : M. Didier TEALDI.

A l'ouverture de la séance, Monsieur Régis LEBIGRE, Maire de Vence, Président du SIVOM du Pays de Vence, indique aux membres du Conseil Syndical qu'il échet de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Didier TEALDI, conseiller syndical.

A l'unanimité, Monsieur Didier TEALDI, conseiller syndical, est désigné par le Comité Syndical, secrétaire de séance.

Monsieur Didier TEALDI procède à l'appel des présents. Monsieur le Président ouvre la séance.

I - Approbation des procès-verbaux des délibérations des Comités Syndicaux des 19 et 25 juin 2025.

Il est soumis à l'assemblée délibérante les procès-verbaux des délibérations des comités syndicaux des 19 et 25 juin 2025.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des délibérations des comités syndicaux des 19 et 25 juin 2025.

II - Ouverture des crédits d'investissements par anticipation – section d'investissement - Budget – exercice 2026.

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Afin d'assurer la continuité de l'ensemble des opérations d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2026, il est donc nécessaire que l'assemblée délibérante autorise, pour ce nouvel exercice, les ouvertures de crédit suivantes :

<u>Libellé</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Ouverture de crédits 2026</u>
21 – immobilisations corporelles	41 628,79 €	10 407,19 €
23 – immobilisations en cours	504 048,40 €	126 012,10 €

Les ouvertures de crédits d'investissement proposées ci-dessus permettront au syndicat, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, d'engager les dépenses aux chapitres concernés, et notamment celles relatives aux procédures de marchés publics liées au programme d'investissement 2026.

Il est proposé au comité syndical :

- **D'approuver** les ouvertures de crédits comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **Approuve** les ouvertures de crédits comme indiquées dans le tableau ci-dessus

Ce à l'unanimité.

Monsieur le Président du syndicat expose :

Dans le cadre de la mise en place des outils nécessaires au rayonnement du « label Pays d'Art et Histoire » du SIVOM du Pays de Vence, il conviendrait de se doter d'un site internet afin de valoriser les patrimoines des communes et les actions du SIVOM, et de mettre en place une stratégie de communication digitale.

Ce site ciblera la population du Pays de Vence (44 000 habitants), le public des scolaires et enseignants (services éducatifs), la presse spécialisée dans le domaine de la culture et du patrimoine, du tourisme et tous les acteurs et socioprofessionnels concernés par le patrimoine.

L'objectif :

À court terme, le site internet devra être livré en mai 2026. Les textes seront fournis à l'agence au plus tard le 1er mars 2026.

Dès la création du site, une stratégie de communication digitale sera mise en place sur la base d'un calendrier annuel.

A partir de 2027, il pourra être envisagé d'autres outils de type module de paiement via des plateformes du type Billetweb ou HelloAsso, des textes en anglais, des visites virtuelles audioguidées (chaque point d'intérêt renverra à une page du site avec texte et contenu audio).

- Les contenus (textes et photos) seront fournis par le service Art et Histoire du SIVOM
- L'agence sera en charge de l'interface technique, de la maintenance, de la formation des équipes
- La stratégie sera pilotée et suivie par le service "Art et Histoire", en collaboration avec l'agence
- L'agence s'engage à organiser deux réunions de restitution annuelles pour présenter les statistiques et les évolutions possibles du site aux membres du Comité de Pilotage Pays d'Art et d'Histoire

Trois agences ont été consultées. Leurs offres ont été analysées en étroite collaboration avec la Direction des Services Informatiques de la ville de Vence. L'agence BHB propose l'offre la mieux-disante, qui est également la plus avantageuse sur le plan économique et correspond, de plus, à la ligne éditoriale du dossier de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.

La proposition de BHB sera présentée lors de ce Comité Syndical.

Le montant de l'offre est de 6 350€ HT, auquel il faut ajouter 500€ HT d'acquisition du nom de domaine.

Le projet sera financé à hauteur de 50% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pendant deux ans.

A la suite de la présentation de l'Offre de l'agence BHB Communication, il est proposé, en conséquence, au comité syndical :

- D'approuver la création du site internet "Pays de Vence" dans le cadre du rayonnement du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

De retenir l'agence BHB Communication pour la réalisation du site internet, pour un montant de 6 850 € HT.

006-2000305912026
D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette décision.
Reçu le 27/01/2026
Publié le 27/01/2026

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **Approuve** la création du site internet “Pays de Vence” dans le cadre du rayonnement du label « Pays d’Art et d’Histoire ».
- **Retient** l’agence BHB Communication pour la réalisation du site internet, pour un montant de 6 850 € HT.
- **Autorise** le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette décision.

Ce à l'unanimité.

IV – Point d’étape- Plan d’Orientation Pastoral Intercommunal (POPI)

Monsieur le Président du syndicat expose :

Dans le cadre de la mise en place des actions concernant le Plan d’Orientation Pastoral Intercommunal et notamment le partage de l’espace pastoral avec les activités de pleine nature sur le secteur du POPI des Baous, le SIVOM du Pays de Vence recruterá une stagiaire pour une durée de six mois à compter du 12 janvier jusqu’au 12 juin 2026.

Les activités qui lui seront confiées sont les suivantes :

- Création d’une signalétique pastorale adaptée au territoire du POPI, financée à hauteur de 5 000€ par le Région :
 - Synthétiser les besoins des éleveurs, communes et autres usagers du Grand Parcours des Baous. Une réunion avec les éleveurs sera organisée ainsi qu'une réunion avec les partenaires techniques et institutionnels ;
 - Synthétiser les options possibles d’implantation d’information en lien avec le Département des Alpes Maritimes, gestionnaire des sentiers de randonnée ;
 - Engager la procédure de création des supports d’information.
- Valorisation des productions pastorales et communication sur le pastoralisme : Poursuivre le travail de mise en place d’ateliers de cuisine en lien avec le service Art et Histoire du Pays de Vence pour valoriser le patrimoine immatériel. A ce propos, il est rappelé qu’un livre de recettes du Pays Vençois est actuellement en cours d’impression. Il a été rédigé par Alex Benvenuto, écrivain. Il met en valeur les recettes locales des habitants de nos villages
 - Contribuer à la production des outils de communication sur le pastoralisme et sur le POPI (Newsletter par exemple) ;
 - Contribuer à la réflexion sur la communication à l’échelle du Grand Parcours des Baous pour une meilleure intégration des informations sur le pastoralisme et notamment, participer à l’organisation des événements dans le cadre de

Il est proposé, en conséquence, au comité syndical de prendre acte de cette information.

Le comité syndical prend acte de cette information.

V - Instauration d'une indemnité forfaitaire pour des fonctions itinérantes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991, notamment l'article 14,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié,

Monsieur le Président du SIVOM Pays de Vence expose que le Comité Syndical peut déterminer les fonctions essentiellement itinérantes, à l'intérieur d'une commune, dotée ou non d'un réseau de transport en commun régulier, au titre desquelles peut être allouée une indemnité forfaitaire. Les fonctions éligibles doivent être caractérisées par des déplacements fréquents voire quotidiens à l'intérieur d'une même commune, dès lors que cette fréquence rend difficile voire impossible l'utilisation des transports en commun et que l'agent ne peut pas disposer d'un véhicule de service.

Chaque agent doit être en possession d'un ordre de mission permanent.

Conformément à l'arrêté du 28 décembre 2020 susvisé, le montant maximum annuel de cette indemnité forfaitaire est fixé à 615 €.

Il est proposé au Conseil Syndical de fixer le montant annuel de l'indemnité à 50 €.

Les fonctions itinérantes justifiant l'octroi de l'indemnité sont les suivantes :

- Chargé(e) de missions,
- Responsables de service.

Le montant de l'indemnité est modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle elle est versée si l'agent a été recruté au cours de l'année, radié des cadres ou des effectifs au cours de l'année ou bien placé dans une position administrative autre que la position d'activité pendant une partie de l'année. Elle est versée au prorata du temps de travail de l'agent.

Chaque bénéficiaire se verra attribuer l'indemnité par voie d'arrêté. Elle est reconductible d'une année sur l'autre, sous réserve que l'agent bénéficiaire continue d'exercer les fonctions y ouvrant droit.

Il est proposé, en conséquence, au comité syndical :

D'instaurer l'indemnité forfaitaire en cas de fonctions essentiellement itinérantes et d'en fixer le montant à 50 € par an dans les conditions prévues ci-dessus.

- **De verser l'indemnité aux agents exerçant les fonctions essentiellement itinérantes suivantes :**
 - Chargée de missions,
 - Chargé de médiation culturelle,
 - Responsables de service.
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **Instaure l'indemnité forfaitaire en cas de fonctions essentiellement itinérantes et d'en fixer le montant à 50 € par an dans les conditions prévues ci-dessus.**
- **Verse l'indemnité aux agents exerçant les fonctions essentiellement itinérantes suivantes :**
 - Chargée de missions,
 - Chargé de médiation culturelle,
 - Responsables de service.
- **Inscrit au budget les crédits correspondants.**

Ce à l'unanimité.

VI - Renouvellement convention de mise à disposition - information

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux prévoit qu'un fonctionnaire en activité peut être mis à disposition d'une autre collectivité territoriale.

L'assemblée délibérante doit en être informée préalablement.

Un de nos agents titulaire du grade d'Agent de Maîtrise principal sollicite sa mise à disposition partielle (renouvellement) au sein du SIVOM « Pays de Vence » à raison de 30% de son temps de travail pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2026.

Concernant ses missions, l'intéressé effectue l'entretien des espaces naturels des communes du SIVOM « Pays de Vence » dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site dans un but de protection des massifs boisés contre le risque d'incendie de forêt. Par ailleurs, il assure les fonctions de chef d'équipe.

L'agent est placé sous l'autorité du SIVOM « Pays de Vence » pour l'organisation de son travail, l'exercice de ses missions et l'organisation de ses congés annuels.

La Commune de VENCE continue de gérer la situation administrative de l'agent (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale) et dispose du pouvoir disciplinaire.

Le renouvellement de la mise à disposition sera prononcé par arrêté de l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination, après accord de l'intéressé et de l'autorité territoriale d'accueil dans les conditions présentées ci-dessus et inscrites dans une convention de mise à disposition conclue entre la collectivité territoriale d'origine et le SIVOM « Pays de Vence, organisme d'accueil.

Il est demandé, en conséquence, au comité syndical du SIVOM :

- De prendre acte de cette information.

Le comité syndical **prend acte** de cette information.

Questions Diverses :

- Point information : Homologation du Grand Parcours des Baous en GR de Pays

En 2024, la Commission Sentiers, Itinéraires et Numérique des Alpes-Maritimes de la FFRandonnée a proposé au Conseil Départemental l'homologation du Grand Parcours des Baous en tant que GR® de Pays.

Cette proposition a reçu l'accord de la Commission Départementale Sentiers Itinéraires (CDSI), ainsi qu'une subvention du Conseil Départemental pour soutenir le processus d'homologation. Cette reconnaissance permettra de financer des actions de promotion et des initiatives sur le terrain porté par le Comité Départemental 06.

L'objectif est de renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire.

Le Conseil Départemental restera responsable du suivi et de l'entretien du sentier, notamment la signalétique, les aménagements et la sécurité, tandis que la Commission Départementale de Randonnée Pédestre des Alpes-Maritimes (CDRP06) assurera le balisage et les petits travaux d'entretien.

Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et le SIVOM du Pays de Vence seront également associés au projet. Ils mèneront des actions de sensibilisation au pastoralisme, proposeront des animations thématiques, des visites guidées, des formations pour les professionnels du territoire ainsi que des activités pédagogiques destinées aux scolaires.

À noter que, dans le cadre du Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal, le SIVOM du Pays de Vence collabore déjà avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur pour la mise en valeur du pastoralisme à travers diverses actions communes.

La demande d'homologation a été présentée lors de la réunion régionale de la FFRandonnée du 2 octobre dernier, où elle a reçu un avis favorable. Le dossier a été transmis au siège national pour validation finale, attendue avant la fin du mois de novembre 2025.

Point information : Présentation des résultats Eco Compteur.

Madame Isabelle BONNET PIRON a effectué la présentation des résultats Eco Compteur. Vous trouverez le document de présentation en pièce jointe.

- **Point information : Présentation des panneaux d'entrée de ville pour le label PAH.**

Madame Isabelle BONNET PIRON présente les propositions de signalétique d'entrée de ville conformément au document en pièce jointe.

Les membres du comité syndical optent pour la solution 3, savoir un panneau d'entrée de ville indiquant :

Nom de la commune
Pays d'Art et d'Histoire (+ logo PAH)
Pays de Vence

Il est convenu que le service Art et Histoire procède à des photomontages et au chiffrage de ces panneaux afin de les présenter au prochain comité syndical en vue de leur inscription au budget en cas d'avis favorable.

Il est également rappelé que la DRAC finance cette acquisition à hauteur de 50 %.

- **Travaux d'extension du cimetière: Information concernant le plan de financement.**

Monsieur Nicolas CHASEZ, Directeur Général des Services, informe que le SIVOM a perçu une subvention de l'État (DETR) de 111 333,60 € ainsi qu'une aide départementale de 80 333 €. Grâce à ces financements plus importants et au fait que le montant prévisionnel de l'appel d'offres s'est révélé inférieur aux estimations initiales, l'autofinancement des travaux par le SIVOM sera à hauteur de 49 %.

Monsieur Nicolas CHASEZ informe que le débat d'orientation du SIVOM se tiendra lors du comité syndical du 15 janvier 2026 à 17h. Le vote du budget sera prévu lors du comité syndical du 12 février 2026 à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.

Procès-verbal affiché en Mairie le

Didier TEALDI

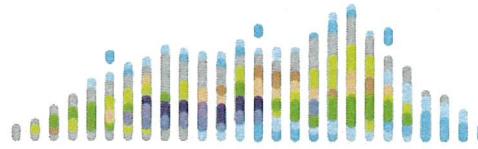
Secrétaire de séance



Régis LEBIGRE

Maire de Vence

Président du SIVOM du Pays de Vence



PAYS DE VENCE

Communication Pays de Vence 2025

13 Novembre 2025



CAHIER DES CHARGES:

Objectifs :

- Valoriser de la meilleure des manières les patrimoines des communes du SIVOM du Pays de Vence.
 - **Création d'un site web “portail des savoirs”**
 - Mise en place d'une **stratégie de communication digitale**
 - Création de supports de communication estampillés Pays d'Art et d'Histoire
 - Suivi des actions par le Comité de Pilotage

Cibles :

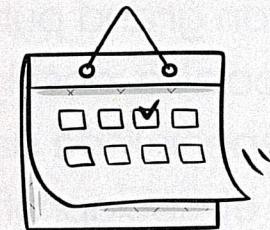
- Population du Pays de Vence (44 000 habitants)
- Population grand public hors du territoire
- Public scolaire, enseignants et services éducatifs des communes
- Presse spécialisée dans le domaine de la culture, du patrimoine et du tourisme
- Acteurs et socioprofessionnels des collectivités locales



Nos besoins :

Élaboration d'un plan d'action / plan de communication :

- Démarrage du site web **début 2026**
- Enrichissement du site web et mise en place des réseaux sociaux **printemps 2026**
- Développement de nouveaux outils (carte interactive, “capsules”, newsletter, vente en ligne...) pour **2027**



Spécificités techniques : Site internet ou onglets sur les sites des 7 communes



Option 1 : création d'un site internet "Pays de Vence"	Option 2 : création d'onglets/pages dédiées sur les sites villes et Offices de Tourisme de chaque commune
Plusieurs onglets	Un onglet « Pays de Vence, Pays d'Art et d'Histoire » sur les sites web des 7 communes composant le SIVOM du Pays de Vence

NB :

- les contenus (textes et photos) sont fournis par le service Art et Histoire
- L'agence est en charge de l'interface technique et forme les agents
- Le suivi est effectué par le service "Art et Histoire", en collaboration avec l'agence
- L'agence s'engage à organiser deux réunions de restitution annuelles (statistiques)

Arborescence du site web

Pays de Vence

DÉCOUVRIR LE PAYS DE VENCE

Contenu de l'onglet 1

- Art et Histoire
- Actions et missions
- Coups de coeur / Incontournables
- Fêtes et traditions
- Accès profil commune (Back-office)
- Contact
- Abonnement newsletter

BIBLIOTHÈQUE PÉDAGOGIQUE

Contenu de l'onglet 3

- Publications
- Visio-conférences enregistrées
- Expositions virtuelles et numériques
- Livrets pédagogiques/ressources
- Accès profil commune (Back-office)
- Contact
- Abonnement newsletter

Contenu de la page d'accueil

- Film du Pays de Vence en arrière plan
- Menu déroulant onglets
- Accès profil commune (Back-office)
- Contact
- Abonnement newsletter

AGENDA

Contenu de l'onglet 2

- Carte interactive recensant les lieux patrimoniaux
- Activités avec filtres de recherche (Public, Thèmes, Activités, Date, Commune)
- Accès profil commune (Back-office)
- Contact
- Abonnement newsletter

xxxxxx : Éléments permanents sur toutes les pages

Communication digitale et réseaux sociaux

- Achat du nom du domaine “Pays de Vence” = SIVOM
- Création de comptes sur les réseaux sociaux
- Stratégie de communication mise en place avec le community manager de l’agence : posts par semaine et par mois à définir



Exemple : Pays d'Art et d'Histoire de Riom (63)

3 AGENCES DE COMMUNICATION SOLICITÉES

- **L'œuvre externe** : Agence de communication basée à Grasse qui propose des solutions sur-mesure notamment en ce qui concerne la création de sites web.



- **L'Atelier XVe** : Agence de communication basée à Vence spécialisée dans la gestion de réseaux sociaux et de pages web.



- **BHB Communication** : Agence de communication basée à Nice capable de tout traiter en interne de la conception à la réalisation.



OFFRES DES 3 AGENCES POUR LE SITE ET LES RS

	Lueur externe	Atelier XV	BHB Communication
Planning	1 : Audit et conception 2 : Développement solution hybride 3: Tests et intégration sur sites pilotes (2-3 communes) 4 : Déploiement complet et formation	1 : Mise en place d'une stratégie de communication 2 : Création du site web + intranet	1 : Phase de cadrage et conception 2 : UX/UI + spécifications techniques 3 : Développement initial 4 : Développement avancé et tests internes 5 : Recette, formation et mise en ligne
Structure du site	Portail de référence avec sur la page d'accueil présentation SIVOM, fil actualité, formulaire contact Back office pour créer / éditer / publier + mise à jour sur les sites communaux	Page d'accueil déroulante avec onglets présentant le SIVOM et ses communes, l'agenda, une bibliothèque pédagogique. Formulaire contact + newsletter + accès back office (intranet)	Portail de référence avec page d'accueil déroulante. Présence d'un onglet permettant de découvrir le Pays de Vence (patrimoine + événements + missions), l'agenda, un blog et une bibliothèque de contenu (publications, contenus enregistrés et pédagogiques). Barre de recherche en haut de la page. Formulaire pour accès newsletter et actualités. Accès back office communes
Phases de développement post-lancement	Ajout d'un agenda mutualisé et interactif, ressources pédagogiques, carte du patrimoine, expérience utilisateur immersive et responsive	Maintenance, assistance et mise à jour des actualités	Maintenance technique du site, mise à jour des actualités du blog, création d'une partie e-commerce en lien avec l'Office de Tourisme de Vence, ajout de fonctionnalités interactives (QR Codes à flasher dans les communes...)
Réseaux sociaux	Gestion des réseaux sociaux	Création de contenu et gestion des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tik Tok)	Création de contenu et gestion des réseaux sociaux Instagram, Facebook, Tik Tok (1 post toutes les deux semaines avec des thématiques prévues à l'avance selon l'actualité)

OFFRES DES 3 AGENCES POUR LE SITE ET LES RS

	Loueur externe	Atelier XV	BHB Communication
Total HT	26 900€ HT 19 000€ pour 2026 7900€ pour 2027	18 500€ HT	8050€ HT 6350€ pour 2026 1700€ pour 2027
Dont maintenance	(En supplément)	3900€ HT/an	900€ HT/an (offerte 2026)
Hébergement + nom de domaine par le SIVOM			500€ HT
Forfait annuel Community Manager	26 000€ HT	28 800€ HT	7200€ HT

Devis BHB Communication



AGENCE DE PUBLICITÉ
PRINT | WEB | DESIGN

Devis D25104231
En date du : 23/10/2025

SIVOM du Pays de Vence
Place Clémenceau
impasse Cahours 2eme étage
06140 Vence
France

Objet : site web du type "portail des savoirs"

Description	Qte	PU HT	Total HT
Nous avons compris votre demande avec Option 1 (création d'un site "Pays de Vence" avec plusieurs onglets) ou Option 2 (création d'un onglet sur chacun des 7 sites existant des communes). Pour nous, il n'y a pas de différences, que nous fassions 7 onglets séparés ou un site avec 7 onglets, c'est le même travail, donc le même prix.			
Nous nous proposons donc de faire les 2, un site spécifique au "Pays de Vence" et sur chacun des sites des 7 communes, un onglet qui renverra sur la page concernée sur le site portail "Pays de Vence".			
ANNÉE 1. CONCEPTION ET DÉVELOPPEMENT, LANCEMENT DU SITE			
WebDesign			
Webdesign du site inspiré de la "charte graphique" déjà utilisée par l'agence pour les divers supports print, vidéos, etc.	1,00	850,00 forfaitaire	850,00
Webdesign global incluant les différents onglets et déclinaison. Ce webdesign sera entièrement pensé mobile native car autant d'utilisateurs au moins consultent les sites depuis leur mobile que depuis un ordinateur.			
Développement			
Développement principal du site sur plate forme word press pour une meilleure sécurité contre les attaques (mise à jour régulière par une maintenance technique) sans template avec une programmation entièrement interne BHB par nos développeurs seniors. Développement native et responsive design pour une totale compatibilité selon les utilisateurs et leurs navigateurs. Interface Back-Office ergonomique pour une totale prise en main post livraison par vos services après une formation et didacticiels par nos services.	1,00	950,00 forfaitaire	950,00
Développement des pages spécifiques du Site : - 7 onglets - Découvrir le pays de Vence et 7 sous menus - Bibliothèque pédagogique et ses 7 sous menus - Agenda et ses 5 sous-menus 26 sous parties définies	26,00	150,00 page	3 900,00
Création de l'accès au back Office pour les communes et mise à jour	1,00	350,00 forfaitaire	350,00

Arenas - Nice Premier - 455, promenade des Anglais - 06299 Nice Cedex 3
Tél. +33(0)4 93 55 30 30 - Fax : +33(0)4 93 55 31 31
contact@hbhcommunication.com - www.hbhcommunication.com
SAS au capital de 60 000 €. Code Ape : 7311Z
 RCS Nice 331 111 709 00045 N° TVA FR 75411710109

L'agence au sens large et aux idées précises.



AGENCE DE PUBLICITÉ
PRINT | WEB | DESIGN

Description	Qte	PU HT	Total HT
Formation et didacticiel tutoriel pour prise en main et mise à jour par vos services s'ils le souhaitent			
Création du didacticiel video et pdf.	1,00	300,00 forfaitaire	300,00
Formation à distance ou sur place selon vos préférences et possibilités (2h de formation)			
OFFERT ANNÉE 1 JUSQU'AU 31/12/2026	0,00	75,00 mois	0,00
Maintenance Technique			
Veille et alerte piratage			
Anti intrusion			
Réinitialisation si nécessaire de la Sauvegarde régulières			
Sous total			6 350,00
Sous-Total site année 1 : 7 620,00 €TTC			

Description	Qte	PU HT	Total HT
ANNUÉE 2. partie e-commerce du site			
Intégration de la page e-commerce en miroir de vos produits sur plate-forme de vente gratuite collectivités type e-commerce.	1,00	800,00 forfaitaire	800,00
Développement de la page sur le site, test, mise en ligne, ouverture des droits aux administrateurs			
ANNUÉE 3, maintenance technique du site			
Maintenance Technique	12,00	75,00 page	900,00
Veille et alerte piratage			
Mise à jour de sécurité			
Anti intrusion			
Réinitialisation si nécessaire de la Sauvegarde régulières			

Notes :	Total net HT	8 050,00 €
NB :	TVA 20,00%	1 610,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • les contenus (textes et photos) sont fournis par le service Art et Histoire • L'agence est en charge de l'interface technique • Le suivi est effectué par le service "Art et Histoire", en collaboration avec l'agence • L'agence s'engage à organiser deux réunions de restitution annuelles 	Montant total TTC	9 660,00 €

Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :

Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :

Date de validité : 15/10/2025
Moyen de règlement : virement bancaire
Délai de règlement : A réception
Date limite de règlement : 15/10/2025

La loi n°92/1442 du 31 décembre 1992 nous fait l'obligation de vous indiquer que le non respect des conditions de paiement entraîne des intérêts de retard suivant modalités et taux minima définis par la loi. En cas de litige les Tribunaux de Nice seront seuls compétents. Toute prestation reste propriété de BHB Communication jusqu'au paiement total des sommes correspondantes.

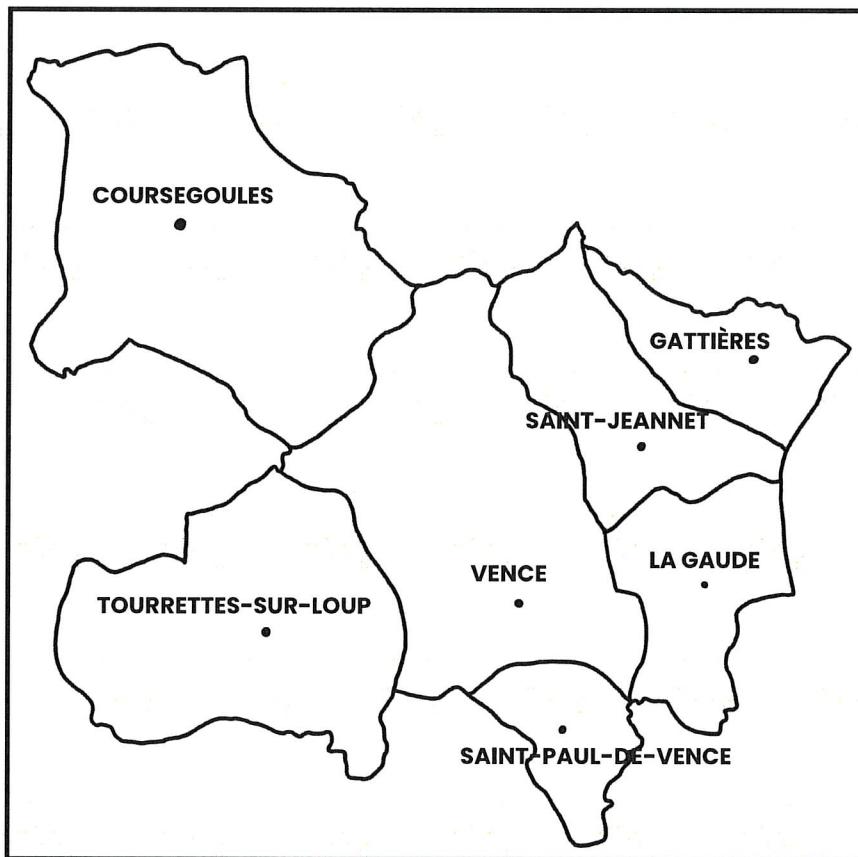
Arenas - Nice Premier - 455, promenade des Anglais - 06299 Nice Cedex 3
Tél. : +33(0)4 93 55 30 30 - Fax : +33(0)4 93 55 31 31
contact@hbhcommunication.com - www.hbhcommunication.com
SAS au capital de 60 000 €. Code Ape : 7311Z
RCS Nice 331 111 709 00045 N° TVA FR 75411710109

Arenas - Nice Premier - 455, promenade des Anglais - 06299 Nice Cedex 3
Tél. : +33(0)4 93 55 30 30 - Fax : +33(0)4 93 55 31 31
contact@hbhcommunication.com - www.hbhcommunication.com
SAS au capital de 60 000 €. Code Ape : 7311Z
RCS Nice 331 111 709 00045 N° TVA FR 75411710109

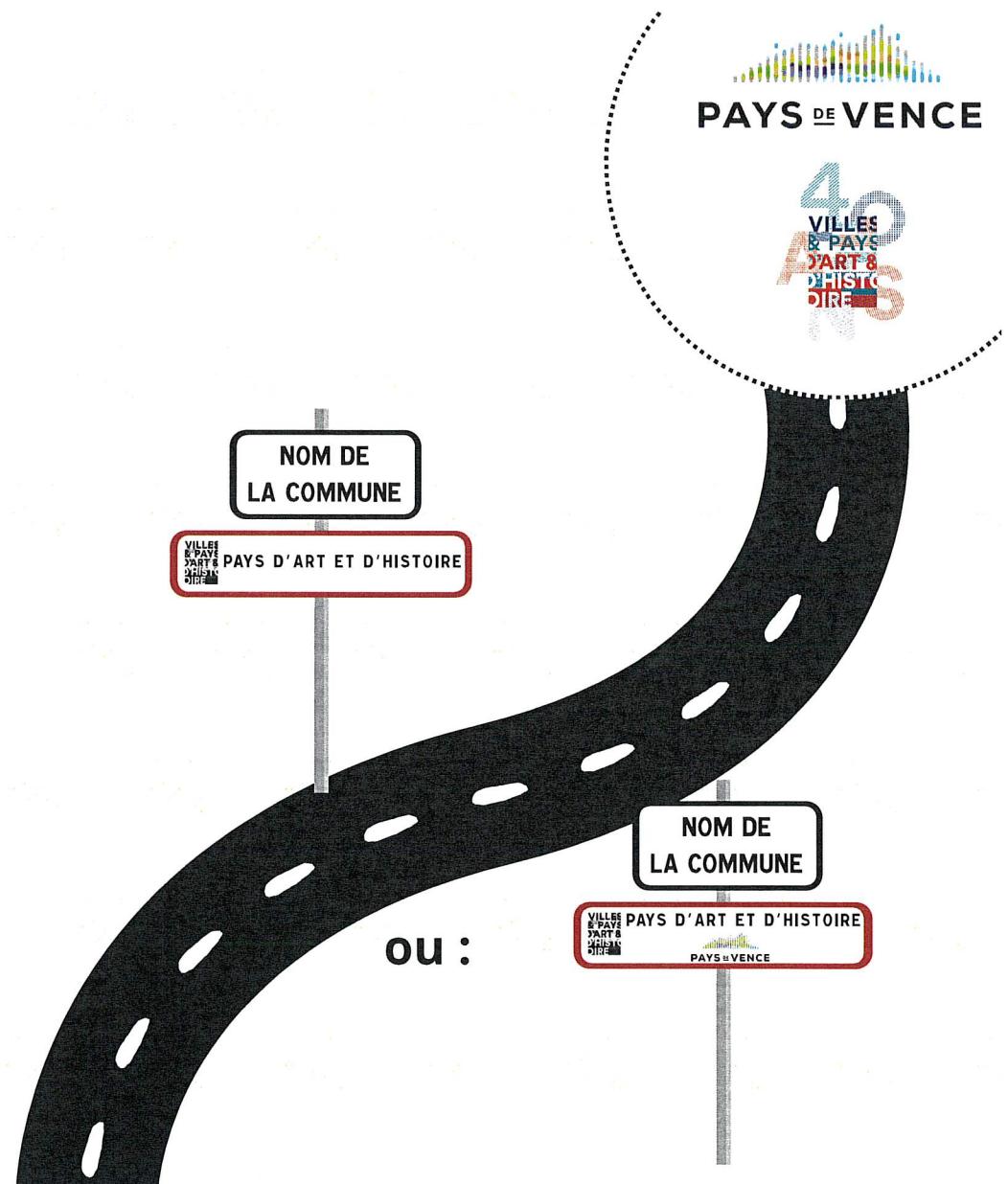
L'agence au sens large et aux idées précises.



SIGNALÉTIQUE AUX ENTRÉES ET SORTIES DES COMMUNES DU SIVOM DU PAYS DE VENCE



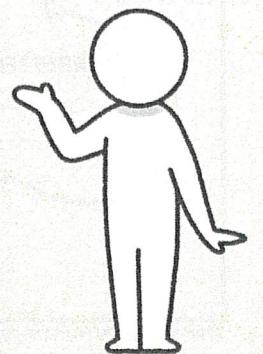
Source: Carte du territoire du Pays de Vence



Objectifs et importance des panonceaux



- **Apporter une visibilité maximale du label au sein du territoire**
- **Harmoniser les entrées et sorties des communes**
- **Avoir une identité visuelle identique aux 7 communes**



Études comparatives de différents panneaux signalétiques aux entrées de communes



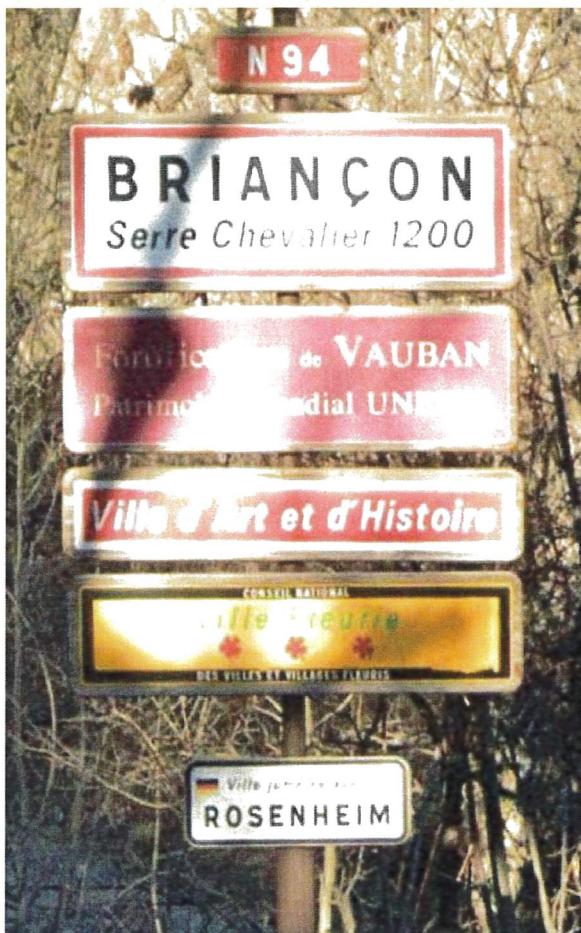
Inconvénients :

- Achat de deux panneaux : plus cher

Avantages :

- Bonne visibilité du label

Études comparatives de différents panneaux signalétiques aux entrées de communes



Inconvénients :

- Peu lisible
- Couleur de fond peu attrayante

Avantages :

- Panonceaux ajoutés aux poteaux déjà existants

Études comparatives de différents panneaux signalétiques aux entrées de communes



Inconvénients :

- Trop de couleurs
- Perturbation visuelle
- Duplication du nom de la ville

Avantages :

- Logo PAH bien visible

Type de panonceau proposé pour toutes les communes



Les devis :

Nom de la société prestataire	DEVIS 1	DEVIS 2	DEVIS 3
PIC BOIS (AZUR SIGNALÉTIQUE)	18 425,16	14 977,92	4 484,22
PROZON	5 635,83 Euros	3 266,22	2 135,61
SIGNALS GIROD			



Besoins des communes :

Communes	Nombre de panneaux d'entrée de commune	Montant	Montant pris en charge par le SIVOM	Montant restant à la commune
COURSEGOULES	4			
GATTIÈRES	4			
LA GAUDE	5			
SAINT-JEANNET	5			
SAINT-PAUL-DE-VENCE	6			
TOURRETTES-SUR-LOUP	7			
VENCE	8			

